



Jour de repos nuit

Par Leev6

Bonjour

Alors j'aimerais savoir si c'est légal ou pas que je fasse la nuit le vendredi donc je fais 19h 3h15 du matin en sachant que mon repos c'est le samedi et que je finis à 3h du matin donc dans la nuit de vendredi à samedi est-ce normal ?

Merci de vos réponses

Par Abalde

Madame, Monsieur,

En droit du travail, quelques rappels utiles:

- Repos minimum entre deux journées de travail: 11 heures.
- Repos minimum hebdomadaire: 24 heures.

Donc, le repos hebdomadaire doit être, a minima, de 35 heures.

En l'occurrence, si vous quittez votre poste de travail le samedi à 3h00 du matin, vous ne pourrez pas légalement reprendre avant le dimanche 14h00.

Cette situation concerne le commun des travailleurs.

Toutefois, il faut prendre en considération votre branche précise pouvant faire l'objet d'une convention édictant des règles particulières en ce sens.

Il est donc impossible de répondre de manière certaine sans plus de précisions sur votre emploi et le secteur d'activité dans lequel vous exercez.

Espérant vous avoir été utile.

Bien à vous.

A.BALDE